



UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON – SORBONNE
Ecole de Management de la Sorbonne

MASTER 2 - PROFESSIONNEL EN APPRENTISSAGE Entrepreneuriat et Management des Entreprises Patrimoniales (EMEP)

Direction : Anne GRATACAP et Emilie HENNEQUIN

E-mail : M2EMEP-EMS@univ-paris1.fr

Site internet : <https://www.pantheonsorbonne.fr/diplomes/master2emep/>

CFA : FormaSup 72 bis, rue de Lourmel 75015 PARIS Tél : 01.44.26.23.20 - www.formasup.fr

Présentation

Cette formation permet aux étudiants d'obtenir un diplôme de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, internationalement reconnue. Réalisée en apprentissage, elle a pour ambition d'accompagner les étudiants qui souhaitent dans le futur créer ou manager une entreprise patrimoniale ou participer à des projets d'incubation au sein de grandes entreprises, notamment par le biais de gestion de projet. Ce M2 leur permet ainsi de se professionnaliser en parallèle de leur fin d'étude.

Objectifs

Les entreprises patrimoniales (*Managed Owned Company*) désignent les entreprises où la direction garde le contrôle de la propriété. Cela comprend les entreprises familiales (*Family Business*) mais aussi les entreprises individuelles, l'entrepreneuriat collectif, associés et coopératives. Cette forme d'entreprise se caractérise par **un management et une stratégie de long terme** avec pour objectif d'assurer la pérennité de l'entreprise. Notre diplôme envisage donc l'entreprise dans une approche responsable et durable, ne valorisant pas uniquement la finalité économique mais s'intégrant dans une perspective de long terme avec une approche partenariale et innovante.

L'objectif pédagogique porte sur le management de ces entreprises avec son caractère **transversal et pluridisciplinaire** ayant trait aux démarches et à la singularité des outils mis en œuvre dans ces organisations. Cet objectif est renforcé par **l'apprentissage** : partage d'encadrement avec des tuteurs issus de l'entreprise, découverte de milieux professionnels et de leurs besoins, réactivité de la formation car en dialogue permanent avec les acteurs du monde professionnel, de nombreux intervenants issus du mode de l'entreprise.

Principaux débouchés

- *Créateurs, repreneurs d'entreprise.*
- *Cadres des entreprises patrimoniales, chargés du développement, responsables RH, contrôle de gestion...*
- *Conseillers en clientèle d'entreprises (non-corporate) dans les établissements financiers, grands comptes, institutionnels.*
- *Chargés de clientèle ou fonctions supports en entreprise (RH, achats, assurance, communication interne...)*
- *Chargé d'innovation dans des incubateurs internes à de grandes entreprises*

Organisation de l'année

- **Nombre d'heures de cours :** 450 h auxquelles s'ajoute une semaine d'intégration.
- Chaque semaine est composée de **3 jours en entreprise et 2 jours à l'Université**
- Deux périodes sans cours, correspondant aux vacances universitaires de Noël et de printemps pendant lesquelles l'apprenti est à temps plein dans l'entreprise (ou en congé réglementaire).
- A partir du mois de juin, les apprentis sont en entreprise à plein temps, hors préparation du mémoire de fin d'études qui doit être déposé le 1^{er} septembre et dont la soutenance est prévue la deuxième quinzaine de septembre en présence du tuteur et maître d'apprentissage.
- La réglementation prévoit que l'entreprise doit accorder à l'apprenti 5 jours ouvrés de congés pour l'ensemble des examens.
- **Profil des enseignants :** Universitaires, praticiens et conseillers d'entreprise, chefs d'entreprise, institutionnels les praticiens représentant environ 70 % des intervenants)
- **Profil des étudiants d'une promotion :** apprentis et reprise d'études de profils variés (gestion, économie, ingénierie)

Principaux partenaires du Master en Apprentissage

Orange Fab, BNP Paribas, Business Factory, Réseau Entreprendre, Port Parallèle, Sprinklr, Wave Bumper. et de nombreuses start-ups et entreprises patrimoniales familiales

Les Enseignements

1. **Enseignements fondamentaux** (Contrôle de gestion, Analyse financière, Droit des sociétés, Comportement entrepreneurial et management des équipes, Modern Marketing & Customer Experience, Informatique appliquée à la gestion)
2. **Management de l'EP de son environnement** (Gestion de projets, Entrepreneuriat et développement des EP, EP, RSE et territoire, Gestion spécifique des EP, Ateliers innovation, Anglais des affaires)
3. **Entrepreneuriat et Création d'entreprise** (Droit fiscal appliqué aux EP, Business plan, Relations banque-entreprise et évaluation financière, Management stratégique des EP, Informatique appliquée à la gestion, préparation à un Hackathon)
4. **Développement de l'EP** (Gestion pratique des Ressources Humaines, Soutien institutionnel aux entreprises, Marketing digital, Négociation commerciale)
5. **Conférences et ateliers méthodologiques**

Informations sur le processus de sélection

2 démarches selon que vous candidatiez en M1 ou en M2 EMEP:

➤ Dans le cadre de la loi sur la sélection en master votée en décembre 2016, en septembre 2017, EMEP est devenu un master en 2 ans. Les étudiants souhaitant rejoindre le master EMEP ont désormais la possibilité de le faire **au niveau de la première année de master (M1)**. Le parcours EMEP fait partie de la Mention Management Stratégique. Les étudiants qui rejoindront le master EMEP en première année seront admis l'année suivante de droit en seconde année de ce master, à la condition de valider leur année. Précisons qu'il n'est pas possible de réaliser ce M1 EMEP en alternance. Pour candidater, il faut être en fin de Licence 3 et déposer **un dossier sur e-candidat**. Pour les étudiants reçus sur dossier, **un entretien aura lieu avec un jury**.

➤ Il est également possible **d'intégrer la promotion au niveau M2**. Pour cela, il faut être titulaire d'un Master 1 ou équivalent, Ecole de commerce ou d'ingénieur français ou étrangers et répondre aux critères permettant de signer un contrat d'apprentissage. La procédure se déroule en 2 étapes avec le dépôt **des dossiers sur e-candidat** (CV + lettre de motivation développant le projet professionnel + éventuellement promesse de recrutement de l'entreprise si l'étudiant a déjà candidaté pour un contrat d'apprentissage) puis, pour les candidats retenus sur dossier, un **entretien de motivation devant un jury** composé de la direction de la formation. Les candidats ayant passé les deux étapes avec succès sont déclarés admissibles. S'ils n'ont pas un contrat d'apprentissage, ils doivent entamer une procédure de recherche de mission.

Statut de l'apprenti

- L'apprenti a signé un contrat d'apprentissage
- Il a le statut de **salarié** et à ce titre, le droit du travail s'applique à lui.
- Il est inscrit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (droits universitaires pris en charge par la formation)
- En tant qu'apprenti, il perçoit une rémunération minimale égale à un pourcentage du SMIC.
- L'apprenti est salarié de l'entreprise qui l'envoie en formation à l'Université. Ce temps de formation est rémunéré par l'entreprise. En conséquence, **il est tenu d'assister à tous les cours** et de justifier toute absence au regard du droit du travail.

Informations sur l'apprentissage

L'étudiant-apprenti est encadré dans l'entreprise par un professionnel choisi pour son expérience, son savoir-faire et son sens pédagogique : **le maître d'apprentissage**. Il accompagne l'apprenti afin de faciliter son insertion professionnelle et agit en concertation avec l'Université. Par ailleurs, un enseignant, **le tuteur universitaire**, est plus spécialement chargé de suivre la formation de l'apprenti et d'assurer une liaison avec son maître d'apprentissage

L'apprenti fait l'objet d'une appréciation qualitative par son maître d'apprentissage en suivi avec le tuteur universitaire tout au long de l'année.

Avantages de l'apprentissage

- Permettre à l'étudiant d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur délivré par l'Université tout en étant salarié
- Donner un sens pratique à la formation universitaire et intégrer progressivement le monde professionnel
- Développer l'expérience professionnelle
- Permettre le croisement de la formation académique et la pratique professionnelle afin d'acquérir des compétences et développer son employabilité
- Disposer d'un contrat de travail offrant un statut de salarié et assurant une rémunération tout en continuant ses études.

Si vous souhaitez intégrer la prochaine promotion,
n'hésitez pas à nous contacter :
M2EMEP-EMS@univ-paris1.fr

